



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 20 juin 2024	Délibération n° 2024-06-20/05 Direction des sports
--	--

Le 20 juin 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 14/06/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. About à M. le Maire, M. Deluchey à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Fayol da Cunha, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Duranteau à Mme Jason.

ABSENTS EXCUSES (01) :

M. Zakaria

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Subvention exceptionnelle pour l'accompagnement du Twirling Club Soisy – 4 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-03-21/08 du 21 mars 2024 portant subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2024,

VU la délibération n°2024-05-16/10 du 16 mai 2024 portant subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 – Abrogation de la délibération n°2024-03-21/08 du 21 mars 2024,

CONSIDERANT que le Twirling Club Soisy, acteur de la vie locale et sportive de Soisy-sous-Montmorency, participe activement aux événements communaux (dans le cadre de la programmation de la soirée gala...),

Accusé de réception en préfecture
le 25/06/2024 à 10h21 par L. CORREIA GALA
Date de réception préfecture : 27/06/2024

CONSIDERANT que, dans ce cadre, la Ville octroi à l'association une subvention annuelle de 500€ pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT que le Twirling Club Soisy s'est qualifiée à plusieurs compétitions en Nationale et que sa participation à ces dernières engendre un coût de déplacement et d'hébergement que le club n'a pas les moyens de supporter,

CONSIDÉRANT que le Twirling Club Soisy a fait une demande de subvention exceptionnelle de 7 049€,

CONSIDERANT que la Ville souhaite soutenir ce club pour son investissement et ses excellents résultats en l'accompagnant sur la partie transport uniquement, à hauteur de 4 000€,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du jeudi 13 juin 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de Mme Jason,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité

DECIDE de verser au Twirling Club Soisy une subvention exceptionnelle de 4 000€,

INVITE le club à solliciter les villes d'Andilly et de Margency pour compléter cette subvention,

AUTORISE le Maire à prendre toutes mesures et à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,

Christian THEVENOT

Vice-président délégué du Conseil départemental,

Valérie PIREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 JUIN 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **28 JUIN 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 JUIN 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240627-DEL2024062005-DE
Date de réception préfecture : 27/06/2024